



AVENANT SIMPLIFIÉ N°1

CONVENTION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER

EUROPE – GOUESNOU – PONTANEZEN



AVENANT N°1

à la Convention signée le 28 novembre 2005
pour la rénovation urbaine du quartier
Europe - Gouesnou - Pontanézen à Brest

ARTICLE 1 – Modification du programme de création de logements sociaux

Afin d'adapter la production de logements financés en PRU au calendrier des besoins de relogements et aux échéanciers de montage des projets de reconstitution de l'offre, il est convenu de transférer des financements PRU sur les opérations qui peuvent être livrées dans les meilleurs délais.

Le programme de reconstitution de l'offre est ainsi modifié :

Opérations	Programme initial			Programme modifié		
	PLUS-CD	PLUS	PLA-I	PLUS-CD	PLUS	PLA-I
Jean Macé	15			15		
Docteur Roux	6			6		
Désiré Lucas	7			7		
Yves Giloux	38			38		
60 rue Galliéni	5			5		
43b rue F. Rivière	3			3		
2 rue du Merle		3			3	
Pen Hélien II	13			13		
Kervichen	6			6		
Berger-Moreau	19			19		
Kérastel	15			15		
Menguen	38			38		
Fontaine Margot		37				
Dupuy de Lôme n°9-11	6			6		
Coteaux de Kervazé		8			4	
Pouléder n°12		2			2	
Cosmao Prétot		14			19	
Kérourien		4			4	
Bonne Nouvelle	81			24	36	
Bd Pompidou	44			57		
Diverses acquisitions.-améliorations (Tranche 1 - HA 15 - 2005)			4			4
Diverses acquisitions.-améliorations (Tranche 2 - HA 15 - 2005)			4			4
Diverses acquisitions.-améliorations (HA 16 - ANRU)			9			7
Diverses acquisitions.-améliorations (HA 17 - ANRU)			9			1
Bat.1/2/3 - Cézanne 1/2 et Gavarni	46			46		
Bat.2 - Cézanne 2	26			26		
Bat.4 - Cézanne-Degas	15			19		

Bat.5-Mairie	32			21		
Pilier Rouge				45		
Paul Valéry						4
Alsace-Lorraine						6
Daumier				6		
TOTAL	415	68	26	415	68	26

ARTICLE 2 – Modification de la maquette financière

Ces modifications de programme n'ont aucune incidence sur le volume de logements construits, ni sur le volume de financement (PLUS-CD, PLUS et PLA-I). La subvention des l'ANRU est inchangée

ARTICLE 3

La maquette financière intégrant ces modifications est annexée au présent avenant simplifié.

Fait en ..7...exemplaires originaux à Brest, le ...15 FEV. 2008.....

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
Représentée par le Préfet du Finistère, Délégué Territorial


Le Président de la Communauté Urbaine Brest Métropole Océane
Représenté par son Président, Monsieur François CUILLANDRE


Le Président de l'OPAC Brest Métropole Habitat,
Représenté par son Vice-président, Monsieur Jean-Pierre CAROFF